

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
Ligue d'Aquitaine
MOTO CLUB DES 2 GAVES
BP 68
64120 SAINT PALAIS
mc2gaves@gmail.com

REGLEMENT DES POIREAUX

DATE : dimanche 4 mars 2018

Le moto-club des 2 Gaves organise l'ENDURO DES POIREAUX le 4 mars 2018 épreuve nationale, hors championnat de ligue nationale.

SONT ADMIS : les pilotes titulaires d'une licence FFM nationale compétition NCO et motos anciennes (MAT). Des licences à la journée (LJA1) pourront être délivrées à l'inscription sur le site de la FFM sur présentation du permis moto et d'un certificat médical de moins de 3 mois.

ENGAGEMENTS : par courrier en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site du Moto Club des 2 Gaves et par retour à l'adresse suivante :

Nathalie Daquin
5 lotissement Lou Touroun
64130 Lichos

Engagements limités à 400. **Clôture des inscriptions le 4 Mars 2018** dans la limite des places disponibles :

- Frais d'engagement Catégorie Challenge : 105€
- Frais d'engagement enduro poireaux classique 80€

CATEGORIES :

Challenge (faire 2 fois toutes les spéciales à la suite),
NCO E1, E2, E3, Vétéran +37 ans, Super Vétéran, 50cc,
Féminines, Moto ancienne.

PARCOURS : une boucle de 160 kms environ.

ACCUEIL ADMINISTRATIF : à leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation d'engagement
- le permis de conduire,
- la carte grise du motocycle et attestation d'assurance,
- la feuille des mines pour les véhicules homologués isolément,
- la licence,
- le récépissé de licence à la journée téléchargé sur le site de la FFM.

L'accueil administratif est tenu à la salle du Marché couvert de Saint Palais :

- samedi 3 mars 2018 de 14 h 00 à 19 h 00,
- dimanche 4 mars 2018 de 7 h 00 à 8 h 00.

MOTOCYCLES : sont admis tous motocycles tout terrain excepté ceux :

- de cross et leurs dérivés,
- d'enduro non homologués.

Les machines devront porter 1 plaque placée à l'avant et 1 plaque côté gauche. Les plaques numéros sont fournies par le club.

Les motos devront être équipées de pneus FIM.

VERIFICATIONS TECHNIQUES : tenues aux mêmes heures que le contrôle administratif.

Les pilotes doivent présenter leur machine dûment homologuée au contrôle technique avec la carte grise conforme à la marque, à la série et au n° du type et du certificat de conformité.

Pour les machines homologuées à titre isolé, les concurrents devront présenter le certificat de conformité en même temps que la carte grise.

Les machines devront être en tous points conformes au code de la route et notamment pourvues :

- système de silencieux (92 décibels maximum),
- d'un bon éclairage,
- d'une plaque d'immatriculation.

PAS DE PARC FERME

Un parc d'attente sera ouvert une heure avant le départ.

CLASSEMENTS SPECIALES : un classement scratch et par catégorie sera effectué selon 4 spéciales chronométrées sur circuit fermé à la circulation. Chronométrage des spéciales par cellules.

DEPART : le dimanche 4 mars 2018 à partir de 8 h toutes les minutes par tranches de 4 pilotes.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES :

- le strict respect du code de la route et de l'organisation est demandé ainsi que celui du parcours fléché,
- interdiction absolue sous peine d'exclusion immédiate, de traverser prairies, champs ou de couper en forêt.
- Les GPS sont strictement interdits lors de la course sous peine d'exclusion immédiate.
- Le Moto Club ne prend pas en charge le rapatriement des pilotes et des motos en panne.

REGLEMENT : le présent règlement est un condensé du règlement d'enduro national de la FFM.

ANNULATIONS : si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient obtenir aucune indemnité à part le remboursement de leur licence à la journée et leur droit d'engagement.

ASSURANCE : conformément à la législation en vigueur à Gras Savoye.

SECURITE : des ambulances de la Croix Rouge et un médecin resteront en permanence sur les lieux de la course. Des commissaires seront placés sur l'ensemble du parcours.

Directeur de course : MENTAVERRY Robert
Commissaire sportif : ETCHEVERRY Louise
Commissaire technique : DAQUIN Philippe

Saint Palais, le 20 Novembre 2017